

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

24 conseillers municipaux étaient présents

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école privée – Maîtrise d'œuvre

Sur la base des critères de sélection adaptés à la nature, la complexité et l'importance de l'opération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à engager la négociation avec M. GUINEBERTEAU, architecte, classé en 1ère position sur 5.

II.2. Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des E.R.P. (Ad'AP)

Les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont la possibilité pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre l'accessibilité de ses établissements et adopte son Ad'AP qui correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé.

II.3. Avenant n°1 au marché d'extension de l'école publique

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la proposition d'avenant relative au projet d'extension de l'école publique Marcel Luneau, qui concerne les lots suivants :

- Lot 1 «Maçonnerie gros œuvre» des **plus-values** pour 10 795 € HT
- Lot 7 « Cloisons sèches - isolation » **plus-values** pour 340 € HT
- Lot 8 « Revêtement de sols carrelage - faïence » **plus-values** pour 1 123 € HT.

II.4. Extension de l'école publique – Assurance Dommages Ouvrages

La commune doit souscrire, lorsqu'elle fait réaliser des travaux de bâtiment, une assurance garantissant en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages. L'offre de la SMABTP est retenue, à l'unanimité, pour un montant de 7 041,40 € TTC.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Extension de l'éclairage public rue des Myosotis

Il est prévu de faire intervenir le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public rue des Myosotis, inscrits au budget. Or, les travaux initialement envisagés ne comprenaient pas la création d'une tranchée réseau nécessaire au raccordement. L'estimation chiffrée de l'opération est donc revue à la hausse (+ 3 844 € HT) et s'élève désormais à 12 631 € HT. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser pour ces travaux un fonds de concours d'un montant de 9 473 € HT.

III.2. Redevance d'occupation du domaine public Gaz 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance dû pour l'année 2015. Le montant total de la redevance dont devra s'acquitter GRDF s'élève à 1 445 €.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Convention pour l'accueil d'un stagiaire aux services techniques

Depuis la rentrée de septembre 2008, la commune se porte régulièrement candidate pour accueillir au sein des services techniques un lycéen en contrat d'apprentissage. Cette possibilité offerte en matière de recrutement permet d'accueillir des jeunes travailleurs et de les former professionnellement. Pour l'année 2015/2016, le conseil municipal autorise M. le maire à signer une convention avec la Maison Familiale Rurale de Mauléon pour l'accueil d'un stagiaire aux services techniques.

IV.2. Rapport d'activités 2014 du Syndicat Valor 3e

La commune fait partie d'une structure intercommunale, la CAC, adhérente au Syndicat Mixte Valor3e. Ce syndicat assure au bénéfice des habitants de la commune le traitement des déchets ménagers résiduels. Cette tâche, Valor3e l'accomplit quotidiennement pour les 8 intercommunalités membres réparties sur les départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire. La population totale ainsi desservie par ce service public est de plus de 315 000 habitants.

Conformément 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend connaissance du rapport adressé par le président du syndicat mixte à chaque maire des communes membres.

IV.3. Rapport d'activités 2014 du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités des établissements publics de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres avant le 30 septembre de chaque année. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. Le conseil prend connaissance du rapport 2014 adressé par le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze. Ce rapport retrace les principales actions réalisées durant l'année écoulée.

IV.4. Consultation pour l'achat de denrées alimentaires au restaurant scolaire

Une consultation doit être engagée pour renouveler le marché de fourniture de denrées alimentaires à la cantine scolaire. Ce marché, passé fin 2011, était tacitement renouvelable par période d'un an, sans que cela ne puisse excéder le 31 décembre 2015.

Il rappelle par ailleurs que la commune a travaillé de fin 2010 à début 2015 avec la CAC et la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire à la mise en œuvre d'une démarche d'introduction de produits locaux en restauration collective.

Le comité de pilotage composé d'élus, de représentants de parents d'élèves, et de professionnels de la restauration s'est ainsi attaché à développer des circuits alimentaires de proximité.

Afin de poursuivre la démarche la commune continuera, autant que possible, à cibler l'approvisionnement en produits locaux et/ou bio principalement sur deux lots : « viandes fraîche » et « beurre, lait, œufs et fromages ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à lancer la consultation pour les lots suivants :

- Lot n°1 : épicerie, conserves, produits secs, assaisonnements
- Lot n°2 : sauces, fonds, entremets hypoglucidiques, crèmes et purées
- Lot n°3 : surgelés (légumes, desserts, poissons et viandes)
- Lot n°4 : charcuterie
- Lot n°5 : fruits et légumes
- Lot n°6 : 4^{ème} et 5^{ème} gammes (légumes)

IV.5. Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'organisation du service du restaurant scolaire, rendue nécessaire par l'augmentation du nombre de rationnaire. 2 postes d'agent titulaire à temps non complet supplémentaires sont créés, l'un d'une durée de **6/35^{ème}** et l'autre d'une durée de **10/35^{ème}**. Par ailleurs, un agent employé lors de la pause méridienne a souhaité pour des raisons personnelles diminuer son temps de travail qui passera de 9 à **4,5 heures** hebdomadaires.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

- *Obtention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'une subvention de 178 848 € pour le projet d'extension de l'école publique.*

V.2. Yolaine BOSSARD :

- *Le concours des maisons fleuries, organisé en juin, a permis de sélectionner 8 lauréats*
- *Le parcours éco-citoyen se déroulera pour la 6^{ème} année scolaire consécutive*
- *Comme l'an dernier, la récolte de pomme de terre a été bonne et les pommes de terre sont des « Charlottes » conditionnées, par les membres de l'association Amitiés Sandogo-La Séguinière, en sacs de 5kgs ou 10kgs.*
- *Au restaurant scolaire la commune a accueilli, Baptiste QUÉTINEAU éducateur sportif, le 31 août avec l'ensemble du personnel. Il a la fonction de coordination de l'équipe et d'organisation de jeux sur les cours des écoles.*

V.3. Serge GUINAUDEAU :

- *Une borne IRVE (Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques) sera installée sur la commune par le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire. Le lieu d'implantation a été arrêté par la commission. La borne de recharge comprenant deux branchements sera installée rue de l'Industrie dans la zone commerciale de la Ménardière, à l'angle d'un parking appartenant à la commune.*
- *Les travaux d'aménagement du presbytère destiné à rendre le logement du 1^{er} étage indépendant du local réservé à la paroisse ont été chiffrés à 10 553 € TTC.*

- Le marché d'entretien de la voirie 2015 sera attribué à l'entreprise EUROVIA, mieux-disante sur les deux lots :
 - o *Dérasement des accotements et curage de fossés (7 037 € TTC),*
 - o *Enduit bicouche (6 803 € TTC).*
- Divers travaux et acquisitions ont été réalisés durant l'été :
 - o *Achat d'une scie circulaire pour les ateliers municipaux,*
 - o *Livraison du four 10 niveaux commandé pour la cantine,*
 - o *Fin des travaux de reprise des réseaux et du revêtement de chaussée dans le centre bourg,*
 - o *Pose d'un enrobé et d'une pelouse synthétique sur une partie de la cour du restaurant scolaire,*
 - o *Reprise du chemin piétonnier menant à la passerelle de la Marche au Moulin de la Cour,*
 - o *Réfection des trottoirs avenue de Villandry et rue des Coquelicots,*
 - o *Suppression de souches d'arbres allée des Pinsons et avenue Martin Luther King,*
 - o *Traitement des passages piétons place des Forgerons,*
 - o *Raccords de voirie au square des Lavandières,*
 - o *Réalisation d'un stationnement devant le cabinet d'un nouveau dentiste rue de la Vendée,*
 - o *Amélioration de la visibilité dans un virage de la rue d'Athènes ZAC de la Chapelière,*
 - o *Interventions de la CAC pour l'assainissement du complexe Pierre de Coubertin et la reprise de l'enrobé au carrefour de la rue des Amourettes et de la rue de la Grande Fontaine,*
 - o *Installation d'un cabanon pour les utilisateurs des jardins partagés.*

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

- Effectifs de rentrée scolaire 2015-2016 recensés dans les écoles :
 - Ecole publique 313 élèves
 - Ecole privée 191 élèves
- Temps d'Activité Périscolaire proposés cette année aux enfants du public et du privé : les enfants d'élémentaire de l'école publique sont inscrits le lundi, les enfants de maternelle de l'école publique sont inscrits le mardi, les enfants du privé sont inscrits le jeudi.
- Réunion de rentrée des bénévoles du transport solidaire le 7/9 afin d'organiser le planning des mois à venir. Le café rencontre reprend également prochainement ; le calendrier sera diffusé dans le bulletin d'informations municipales.

V.5. Philippe BOUCHET :

- Le passeport pour les nouveaux résidents est finalisé. Il sera mis en service à partir de ce mois de septembre. La remise se fera directement par l'accueil de la mairie.
- Etablissement du trombinoscope du personnel administratif qui sera mis en ligne sur le site internet.
- Installation du WIFI réalisé à l'espace Prévert et à la mairie (hot sport) ; la mise en service est prévue pour la fin septembre.
- Les photos des différentes manifestations (concours chevaux de traits, accueil Carisport...) sont disponibles sur le site internet de la commune.

V.6. Agnès BRUCHE :

- Assemblées générales des associations Poterie et Verts Horizons.
- Préparation de la saison culturelle et validation le flyer de la programmation de la saison culturelle pour le dernier trimestre 2015.
- Distribution aux conseillers d'une invitation pour la Fête de la Nature et du Patrimoine.

VI. AFFAIRES DIVERSES

VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du Conseil Municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante.

Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de ventes de 9 immeubles situés : les jardins de la Moine, rue Jean Borotra, impasse Christine Caron, rue de la Bastille, rue des Amourettes, rue du Paradis, rue du 11 novembre, allée de Copenhague, rue des Chênes.

VI.2. Prochaines réunions

Monsieur le maire rappelle que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 12 octobre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.